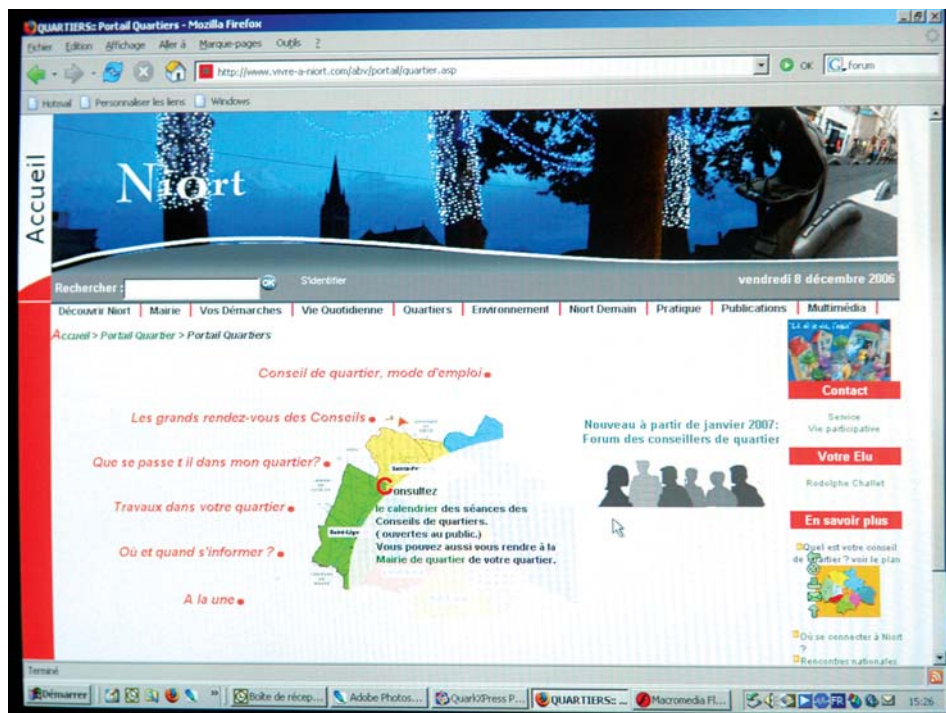




Un forum internet pour les Conseils de quartier !



C'est ce qui s'appelle se mettre à la page ! Les Conseils de quartier vont disposer le 5 janvier prochain d'un forum de discussion sur le site Internet de la Ville www.vivre-a-niort.com, rubrique "Quartiers". Un outil souhaité par le comité éditorial pour faciliter l'échange d'impressions et d'expériences d'un quartier à un autre. "Le débat du mois", "Les tuyaux de mes voisins", "Quartier libre" en sont les principales rubriques.

Pour participer à ce forum, réservé aux conseillers de quartier et aux élus, il suffit d'accepter la charte d'utilisation, puis de s'inscrire en remplissant un formulaire en

ligne. Les participations au forum ne sont pas anonymes et sont modérées par le service Vie participative. A bientôt sur la toile !

En bref

Prochaines séances des conseils de quartier

Conseil du quartier Clou Bouchet le 9 janvier 2007 à 20h30 à la Maison de quartier

Conseil du Quartier Nord le 11 janvier 2007 à 20h30 à la Maison du quartier Nord, place de Strasbourg

Conseil du quartier Saint Liguairre le 17 janvier 2007 à 20h30 à la salle des fêtes

Conseil du quartier Goise Champommier Champclairot le 1^{er} février 2007 à 20h30 à la Maison de quartier de Goise (ex MCC)

Conseil du quartier Tour Chabot Gavacherie le 6 février 2007 à 20h30 à la Maison de quartier

Conseil du quartier Centre Ville le 8 février 2007 à 18h30 à l'Hôtel de Ville, salle de Justice de Paix

Conseil du quartier Saint Florent le 13 février 2007 à 20h30 à la Maison de quartier

Conseil du quartier de Sainte Pezenne le 15 février 2007 à 20h30 à la salle des fêtes

Conseil du quartier Souché le 20 février 2007 à 20h30 à la Maison de quartier

Au sommaire

Dossier : au-delà de l'intérêt général et de l'intérêt particulier, l'intérêt commun ?
Page 2

Un quartier, un projet : brèves de quartier. Page 3

La parole à : contribution niortaise aux Rencontres de Dijon. Page 4

Zoom : photo des conseillers de quartier à Dijon. Page 4

Au delà de l'intérêt général et de l'intérêt particulier, l'intérêt commun ?

Dans le dialogue avec les habitants, on différencie souvent l'intérêt particulier de l'intérêt général. Ce dernier représente une vision politique globale et n'est pas constitué de la somme des intérêts particuliers.

Si des constats sur des problèmes communiqués par des particuliers, par exemple sur la dangerosité d'une rue, sont assez souvent partagés entre élus, conseillers de quartier et services, la divergence apparaît généralement sur la détermination des solutions à mettre en œuvre pour y remédier.

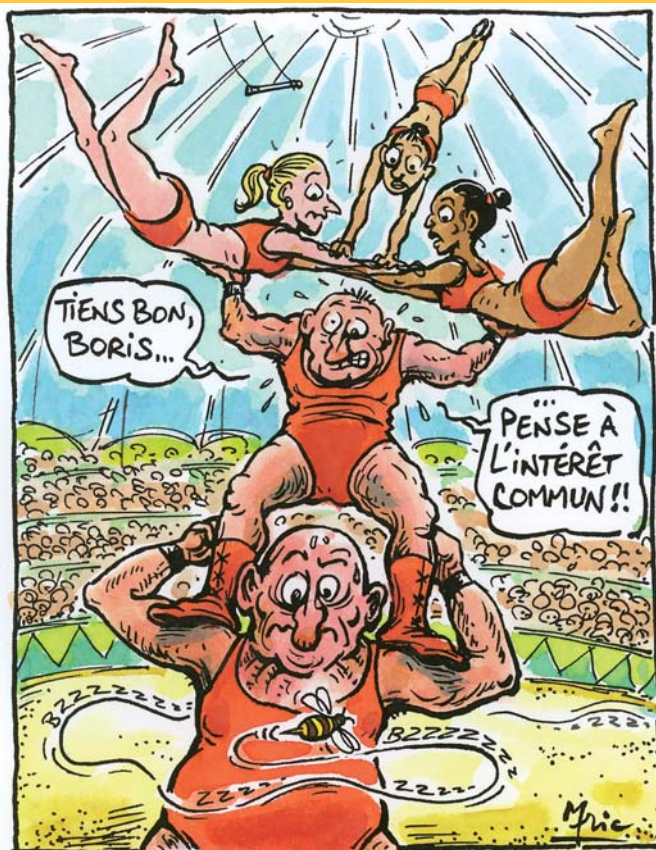
D'emblée, la question est de savoir à qui appartient l'expertise d'usage. Une rue "appartient-elle" à celui qui l'habite ou relève-t-elle de l'espace public en général ? "Appartient-elle" aux riverains ou aux utilisateurs ? Qui a raison ?

L'exemple de la rue des Boutinets a montré qu'une proposition formulée par un conseil, sans concertation préalable de tous les riverains concernés, a peu de chances d'aboutir (opposition collective de riverains par pétition).

Celui de la rue de Romagné a révélé que l'intérêt général -une orientation politique sur la création de pistes cyclables- pouvait être confronté à un intérêt particulier -le maintien de places de stationnement- défendu collectivement par des riverains. Deux propositions dont la réalisation est techniquement incompatible.

Enfin pour le chemin des Coteaux de Ribray, alors que chacun reconnaît que la sortie sur la rue de Ribray est dangereuse, le conseil de quartier propose une mise en sens unique rentrante alors que les riverains demandent sa fermeture (autrement dit sa privatisation).

Les solutions trouvées pour ces trois exemples, dont on pense qu'elles sont d'intérêt général, ne sont pas



forcément d'intérêt commun. L'idéal étant de faire en sorte que chacun se retrouve dans le projet mis en œuvre, même si ce n'est pas dans sa totalité.

Il existe également des domaines où la démarche de recherche d'un intérêt commun n'est pas adaptée. Par exemple, pour ce qui est du ressort de la loi comme le principe de construction de logements sociaux.

Reste à définir ce qu'est cet intérêt commun. Pour certains, c'est que chacun, au terme d'une construction collective élargie, se retrouve en partie dans le projet. Pour d'autres, c'est un point de convergence entre un intérêt particulier et l'intérêt général, avec un risque de "minimalisation". Pour d'autres encore, l'intérêt commun est la prise en compte d'intérêts particuliers allant dans le même sens.

Il existe certainement encore d'autres représentations, qui ne manqueront pas de nourrir les discussions dans les conseils de quartier...

Quoiqu'il en soit, la recherche d'un intérêt commun peut comporter au moins un inconvénient : des risques de blocage. Et un avantage : il n'y a pas, ou beaucoup moins de contestation puisque l'aménagement est partagé. ■

Un quartier, un projet

Sainte Pezenne-Quartier Nord : *Pont de Surimeau, réouverture provisoire pendant les fêtes*

En raison des mauvaises conditions climatiques de ces dernières semaines, les délais d'aménagement du pont de Surimeau sont prolongés. Une réouverture provisoire à la circulation est néanmoins prévue du 22 décembre jusqu'au 8 janvier, date de reprise du chantier. Quant à la rue du Moulin d'Ane, elle sera définitivement rouverte à la circulation le 22 décembre.



Goise Champommier Champclairot : *Une place sécurisée et embellie pour Champommier*

C'était l'un des projets phares du conseil : la place Ferdinand Buisson, située à Champommier, a été complètement réaménagée. La sécurité a été améliorée, le stationnement facilité et les abords embellis. Au-delà du résultat, on retiendra que ce projet a été mené dans le cadre d'une concertation exemplaire rassemblant parents d'élèves, enseignants et riverains. Un projet similaire est actuellement mené sur l'école Jean Jaurès, à Champclairot. A suivre...



Centre Ville : *Place Aliénor d'Aquitaine et De Liniers : les espaces verts appréciés, de nouveaux jeux souhaités.*

Plusieurs membres du conseil ont engagé une réflexion avec les riverains, jeunes et adultes, pour faire de ces places des lieux plus agréables à vivre. Ils leur ont adressé 300 questionnaires et ont reçu 28

réponses. C'est certes peu, mais les résultats donnent quelques tendances.

Les plus jeunes ont répondu en majorité. Ils estiment que des espaces de loisirs

en pied d'immeuble sont nécessaires. Sur les 28 réponses obtenues, 19 personnes estiment que les espaces verts actuels leur conviennent. 25 souhaitent la création d'un centre de loisirs, 16 un terrain multisports et 15 de nouveaux jeux pour les enfants. Plusieurs riverains se sont déclarés volontaires pour travailler avec le groupe projet sur l'amélioration de la qualité et de l'organisation de ces espaces de loisirs. A suivre...



Souché : *Rue de la Mairie, première phase des travaux bouclée*

Les travaux sur le deuxième tronçon, qui va du carrefour avec la rue du Sableau jusqu'au pont, vont pouvoir commencer. Ils concernent la création d'une circulation alternée au niveau du rétrécissement, avec un déplacement de l'arrêt de bus situé au pied de l'église sur la chicane et la création d'un trottoir allant jusqu'au pont. L'objectif étant de créer un itinéraire piéton sécurisé.



Quartier Nord : *Réaménagement de la rue de Cholette : appel aux suggestions des riverains*

Lors du conseil de quartier du 30 novembre, le bureau d'étude récemment désigné par la Ville pour assurer la maîtrise d'œuvre a présenté un état des lieux de cette rue particulièrement empruntée par les automobilistes et jugée dangereuse pour les piétons.

Le public invité à cette réunion, majoritairement des riverains de la rue de Cholette, a été encouragé à livrer ses suggestions et pourra le faire par écrit auprès de la municipalité jusqu'à la fin de l'année.

La parole à... contribution niortaise aux rencontres de la Démocratie locale de Dijon (extraits)

“Ces Rencontres ont démontré qu'à Niort, la démocratie participative est plus qu'un enrichissement, elle est devenue une pratique à part entière. Quelles sont les conditions requises pour que cette nouvelle pratique donne des résultats tangibles ? Trois conditions ont été identifiées.

Le temps de la discussion

La démocratie participative suppose un mode de fonctionnement particulier avec les services municipaux : les techniciens doivent accepter de travailler en concertation avec les habitants sur un aménagement ou la définition des priorités dans les travaux à réaliser.

Le mouvement (la démocratie participative est un processus interactif)

Un échange de savoirs, entre l'expertise d'usage des conseillers et l'expertise technique des services est nécessaire [...] et doit tendre vers la complémentarité [...]. La démocratie participative suppose aussi un lien de proximité entre conseillers de quartier et habitants, notamment avec les principaux intéressés par un projet [...].

Des ressources

La formation des élus et des habitants ainsi que le budget de 152 000 euros constituent des éléments très importants [...].

Quelques préconisations pour les conseils de quartier :

- mettre en place plusieurs groupes de travail inter-quartier portant sur des sujets de société (carte scolaire, accès à la culture, développement durable, accueil des gens du voyage, transports...)
- créer un forum des quartiers sur internet
- faire en sorte que tout projet public devienne discutable et discuté au niveau des habitants
- insister pour que les projets collectifs soient toujours prioritaires sur les demandes individuelles
- proposer la création d'un "conseil des sages"
- renouveler l'expérience de la consultation directe (type Saint-Liguaire)
- créer une "école de la participation" pour une formation continue des acteurs
- rendre systématique la visite de quartier avant chaque réunion du conseil de quartier
- décentraliser la séance du Conseil municipal une fois par an dans un quartier de Niort
- réfléchir à un système de garde d'enfants pendant les réunions des conseils
- NB : Cette liste n'est pas exhaustive !

L'intégralité de cette contribution est disponible sur le site www.vivre-a-niort.com, rubrique "Quartiers".

Zoom sur... la délégation niortaise à Dijon



Mairie de Niort : Directeur de la publication : Rodolphe Challet, Adjoint au maire chargé de la démocratie participative / Directrice de la rédaction : Laurence Faucon, Chef du service Vie participative / Rédaction : Robin Degrémont, coordonateur de l'information de proximité, service Vie participative / Comité éditorial : Joël Aupicq, Dominique Boutin-Garcia, Jean-Pierre Gervais, Marlène Guérin, Mireille Guérineau, Anne-Marie Kuhn, Christine Lestable, Christine Levain, Alain Métayer, Jean-Michel Miniot, Rose-Marie Nieto, Nathalie Prunier, Gérard Richard, Sylvaine Salaun, Josiane Thiell-Dabbert, Christine Uberti, Francis Vacker / Tirage : 1000 exemplaires / Conception maquette : service Communication / Impression : service Reprographie / Dépôt légal : ISSN N° 1768-5850